

Québec, ministère de l'Énergie et des Ressources (1979)
Seigneuries, Service du Cadastre, 12 cartes, 1 :200 000.

Serge Courville

Volume 25, numéro 65, 1981

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/021522ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/021522ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de géographie de l'Université Laval

ISSN

0007-9766 (imprimé)

1708-8968 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Courville, S. (1981). Compte rendu de [Québec, ministère de l'Énergie et des Ressources (1979) *Seigneuries*, Service du Cadastre, 12 cartes, 1 :200 000.] *Cahiers de géographie du Québec*, 25 (65), 301–303.
<https://doi.org/10.7202/021522ar>

diverses informations issues de la lecture exhaustive des registres, qu'ils présentent sous forme de listes alphabétiques et de cartes, en référence aux codes utilisés pour leur traitement informatique.

Peu de chercheurs au Québec auront consacré tant d'efforts à l'étude systématique de nos archives. Charbonneau et Larose sont de ceux-là. Utile aussi bien au démographe qu'à l'historien, leur contribution sera tout autant appréciée du géographe, préoccupé lui aussi de donner une dimension rétrospective à ses travaux.

Serge COURVILLE
Département de géographie
Université Laval

QUÉBEC, ministère de l'Énergie et des Ressources (1979) **Seigneuries**, Service du Cadastre, 12 cartes, 1:200 000.

Depuis quelques années, un nombre croissant de chercheurs s'intéressent à la question seigneuriale, cherchant de plus en plus à spatialiser leurs informations. La préoccupation est d'autant plus louable que, mis à part les travaux de quelques auteurs (Courchesne, 1923, Trudel, 1968, Harris, 1968, Courville, 1980), il n'existe pour ainsi dire pas de références cartographiques illustrant la géographie seigneuriale. L'atlas historique peut, bien sûr, rendre de grands services, mais il ne présente toujours qu'une vue simplifiée de la réalité. Comme, en outre, il s'intéresse surtout aux 17^e et 18^e siècles, le chercheur qui concentre ses analyses sur le 19^e siècle se retrouve presque toujours en butte à d'importants problèmes de délimitation des fiefs dans l'espace, que seul un retour aux sources peut résoudre et, encore très imparfaitement parfois, faute de documents appropriés sur le sujet.

Un premier pas vers la confection d'un outil de synthèse vient cependant d'être franchi, avec la réalisation d'une série de cartes au 1:200 000, indiquant les principales limites seigneuriales du Québec vers le milieu du 19^e siècle. L'ouvrage a été préparé par le Service du cadastre du ministère québécois de l'Énergie et des Ressources. Il comprend douze feuilles et couvre l'ensemble du territoire en seigneuries, depuis le secteur ouest de Montréal, jusqu'à la Gaspésie et la Côte Nord, en passant par les secteurs de Montréal, de Trois-Rivières et de Québec. Bien que préliminaire, ce travail rendra les plus grands services au chercheur, non seulement parce qu'il précise mieux la répartition des fiefs dans l'espace, mais parce qu'il intègre plusieurs données révélant leur organisation interne. Cela tient en grande partie du choix des auteurs de tracer les limites seigneuriales sur fond de carte cadastrale.

On sait, en effet, tout l'intérêt que présente la carte cadastrale en géographie et plus spécialement en géographie historique. Écho direct des anciens terriers seigneuriaux, elle renseigne tout autant sur les options aménagistes des seigneurs que sur les paysages qui en sont nés. En outre, comme elle est riche d'informations toponymiques anciennes, elle permet de retracer les traditions locales aussi bien que régionales. Enfin, et c'est peut-être là son principal intérêt, elle peut fournir à la recherche un cadre dans lequel il est possible de spatialiser l'information contenue dans les sources archivistiques. Ce type d'exercice n'est pas encore très répandu au Québec, sans doute parce que l'histoire et la géographie ont tardé, chez nous, à échanger leurs méthodes et leurs techniques de travail, mais aussi parce que l'enquête spatiale exige un support sûr, offrant une information complète sur le territoire étudié.

Ce n'est pas toujours le cas du document préparé par le Service du cadastre du ministère de l'Énergie et des Ressources. Non que l'information y soit erronée, bien qu'elle ne corresponde pas toujours ici aux documents d'époque, mais parce qu'elle y est parfois limitée, notamment au plan des toponymes seigneuriaux. On en a un exemple avec la seigneurie de *Machiche*, identifiée comme telle sur les cartes, mais qui était aussi connue sous le nom de Boucher, de Grosbois-est et de Grosbois-ouest. L'omission, bien sûr, est mineure et le chercheur intéressé par une seigneurie particulière pourra toujours consulter les ouvrages qui ont servi de base à la cartographie : le *Traité du Domaine* de J. Bouffard (1921) et le *Manuel des Fiefs et Seigneuries, Arrière-Fiefs de la Province de Québec*, de A.E.B. Courchesne (1923), ou encore les *Cadastres abrégés* des seigneuries du Québec (7 vol., 1863), qu'il pourra avantageusement compléter à l'aide des *Inventaires des concessions en fiefs et seigneuries, etc.*, de P.G. Roy (1927-1929). Mais il n'en demeure pas moins que cette omission aurait pu être évitée par simple adjonction au toponyme principal

de tous les toponymes en usage dans les seigneuries. Sauf exception, enfin, le document ne tient pas compte des limites des arrière-fiefs seigneuriaux, tâche exigeante sans doute mais qu'il eût été intéressant d'entreprendre à partir de la littérature d'époque.

Ceci dit, le travail effectué par le Service du cadastre demeure original et contribue à une meilleure connaissance de la géographie seigneuriale au milieu du 19^e siècle. Pour ce qui est des périodes antérieures, tout reste à faire, peut-être dans le cadre, cette fois, d'un vaste programme de recherches associant les professionnels du ministère de l'Énergie et des Ressources à ceux des Archives nationales du Québec.

Serge COURVILLE
Département de géographie
Université Laval

QUÉBEC, Commission de toponymie, **Rapport d'activité 1977-1980**, Québec, Éditeur officiel, 47 pages.

QUÉBEC, Office de planification et de développement du Québec, **Rapport annuel 1980-1981**, Québec, Éditeur officiel, 65 pages.

Deux organismes gouvernementaux entretiennent des relations privilégiées avec les géographes, la Commission de toponymie et l'Office de planification et de développement du Québec. Non seulement ils comptent plusieurs des nôtres dans leur personnel, mais le premier a été dirigé, de 1978 à 1980, par Henri Dorion et le second l'est actuellement par Hugues Morrissette, deux géographes de carrière.

En août 1977, la Commission de toponymie remplaçait l'ancienne Commission de géographie (1912) et se voyait confier des devoirs ainsi que des pouvoirs élargis. Elle devenait l'organisme responsable de la nomenclature géographique du Québec, ce qui impliquait l'inventaire, la normalisation, l'officialisation, le contrôle et la diffusion de tous les noms de lieux du territoire. Cette multiple fonction paraît nécessaire puisque « la toponymie constitue un élément important dans le dossier de la culture ». (p. 3) La toponymie reflète non seulement la géographie du pays, mais témoigne de son histoire politique et sociale de même que de sa situation culturelle.

Conformément au troisième chapitre de la Charte de la langue française (1977), la Commission remplit un vaste mandat et exerce une autorité de dernier ressort. Elle a déjà élaboré une politique linguistique concernant la toponymie québécoise, qui se trouve consignée dans le *Guide toponymique du Québec* et le *Guide toponymique municipal*, publiés en 1979. Elle en a préparé une autre concernant la toponymie amérindienne et inuit et surtout l'écriture des toponymes autochtones.

Au nombre des activités de la Commission figurent l'officialisation des noms de lieux — 15 215 noms officialisés de 1978 à 1980 — ces derniers s'ajoutant aux 75 000 du *Répertoire toponymique du Québec* (1978), les inventaires toponymiques sur le terrain en Gaspésie, en Estrie, dans les régions de Montréal et de Trois-Rivières ainsi que dans certains territoires fréquentés par les Amérindiens, la constitution d'une banque de données, l'analyse et le contrôle, qui s'appliquent dans la préparation des dossiers en vue de l'officialisation des toponymes et dans la vérification du contenu toponymique des cartes officielles et du matériel didactique, la recherche et enfin l'information au public.

Les recherches effectuées ces dernières années ont été d'ordre historique, notamment l'étude sur l'origine et la formation de la toponymie de l'archipel de Mingan; d'ordre géographique, les travaux ayant conduit à la publication des deux guides précités et d'une dizaine de dossiers toponymiques régionaux; et d'ordre terminologique : odonymie, régionymie, etc.

La Commission de toponymie a du pain sur la planche puisqu'elle estime avoir officialisé à peine 40% des toponymes en usage au Québec. Elle aura en outre à baptiser plus d'un million et demi de lieux actuellement sans nom, notamment des lacs et des rivières, d'où d'énormes possibilités de francisation tout en respectant la toponymie autochtone. Dans un autre ordre d'idée, elle devra se pencher sur la normalisation des termes géographiques qui entrent dans la composition des noms de lieux : tout un programme !